



Planning Grevenmacher 2026/2027

(sous réserve de modifications, au 26.05.2026)

Eveil musical

Eveil musical 1 (âge minimum de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre)

1 cours de 60 minutes par semaine (55 minutes de cours)

Mardi	14.30-15.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Jeudi	13.30-14.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Samedi	10.00-10.55	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen

Eveil musical 2 (âge minimum de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre)

1 cours de 60 minutes par semaine (55 minutes de cours)

Mardi	13.30-14.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Jeudi	14.30-15.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Samedi	09.00-09.55	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen *

Formation musicale - Division inférieure

Formation musicale 1 (âge minimum de 6 ans révolus avant le 1^{er} septembre)

1 cours de 60 minutes par semaine (55 minutes de cours)

Mardi	13.30-14.25	Salle de FM Blannen Theis	Mme Nathalie Laurent
Mardi	15.30-16.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Jeudi	15.30-16.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Samedi	09.00-09.55	Salle de FM Blannen Theis	Mme Nathalie Laurent

Formation musicale 2 (Eveil musical 3 accompli ou âge minimum de 7 ans révolus avant le 1.09)

1 cours de 60 minutes par semaine (55 minutes de cours)

Mardi	14.30-15.25	Salle de FM Blannen Theis	Mme Nathalie Laurent
Mardi	16.30-17.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Jeudi	16.30-17.25	Salle d'éveil musical Felsfrächen	Mme Katarzyna Jensen
Samedi	10.00-10.55	Salle de FM Blannen Theis	Mme Nathalie Laurent

Formation musicale 3 (FM1 accompli en 25/26 ou âge minimum de 9 ans révolus avant le 1.09)

1 cours de 90 minutes par semaine (85 minutes de cours)

Mardi	13.30-14.55	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina
Jeudi	15.30-16.55	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina
Samedi	13.00-14.25	Salle 16	Mme Nathalie Laurent

Formation musicale 4 (FM2 et/ou FM3 accompli en 25/26)

1 cours de 120 minutes par semaine (2x55 minutes de cours)

Mardi	15.00-16.55	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina *
Mardi	15.30-17.25	Salle de FM Blannen Theis	Mme Nathalie Laurent *
Jeudi	13.30-15.25	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina *
Samedi	14.30-16.25	Salle 16	Mme Nathalie Laurent

Formation musicale - Division moyenne

Formation musicale 5 (Examen de fin d'année en FM4 accompli en 25/26)

Cours obligatoire pour les élèves inscrits en FM3 en 2025/2026

et ayant réussi à l'examen de fin d'année en FM4

1 cours de 120 minutes par semaine (2x55 minutes de cours)

Mardi	17.00-18.55	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina *
Jeudi	17.00-18.55	Salle 16	Mme Ekaterina Lenyashina *

Formation musicale - cours accéléré pour adultes/adolescents

Formation musicale accéléré 1

Âge minimum de 12 ans révolus avant le 1er septembre.

Les années FM1-FM4 (avec examen du degré inférieur) se font sur 2 années.

1 cours de 120 minutes par semaine (2x55 minutes de cours)

Jeudi 17.30-19.25 Salle de FM Blannen Theis M. Thibault Hanon

Formation musicale accéléré 2

Âge minimum de 12 ans révolus avant le 1er septembre.

Les années FM1-FM4 (avec examen du degré inférieur) se font sur 2 années.

1 cours de 120 minutes par semaine (2x55 minutes de cours)

Mardi 17.30-19.25 Salle de FM Blannen Theis M. Thibault Hanon

Formation musicale pour danseurs

La formation musicale est aussi un cours obligatoire pour les élèves en danse.

Les élèves de danse ont le choix entre la formation musicale traditionnelle jusqu'à la formation musicale 4 incluse, ou bien de suivre 2 années de formation musicale traditionnelle (FM 1 et FM2) et puis suivre le cours de formation musicale pour danseurs 2.

Le cours de formation musicale pour danseurs 2 est fortement conseillé à tous les danseurs, aussi ceux ayant accompli la formation musicale FM4 traditionnelle.

Grevenmacher (Centre culturel)

Mercredi 19.00-20.00 Salle de danse 106 Greechen Mme Magali Saint-Michel

* Les classes engrisées sont complètes et une inscription n'est que possible sur la liste d'attente.